

LES HANDICAPES DANS L'IMAGINAIRE DE FATOU DIOME : UNE RELECTURE DE
CELLES QUI ATTENDENT

par

ANIH Uchenna Bethrand

Obafemi Awolowo University, Ile-Ife, Nigeria

uchanimonami@yahoo.fr

Résumé

*Aujourd'hui, le handicap est un phénomène globalement reconnu, populaire et assez répandu dans diverses disciplines et les efforts sont déployés pour mettre en évidence les peines et les droits des personnes dites handicapées. La littérature, comme miroir de la société, reflète cette réalité humaine en représentant les souffrances, les besoins, les progrès et les aspirations des handicapés quel qu'en soit leur dimension. La plupart des critiques sur le handicap se sont focalisées principalement sur l'aspect physique et peu d'attention a été mise sur d'autres variétés du handicap à l'instar du social et du juridique. C'est pour combler cette lacune que notre analyse de *Celles qui attendent* de Fatou Diome va révéler d'autres dimensions du handicap - social et juridique - sont plus privilégiées dans la pensée de la romancière. En nous servant de l'approche juridique proposée par Oladitan (2014) pour explorer des textes littéraires et des principes littéraires de libération préconisées aussi par Oladitan (1977), cette étude se propose de contextualiser et de catégoriser les personnages de Diome non pas comme des déformés physiques mais surtout comme des handicapés privés de leurs droits fondamentaux et de démontrer les stratégies de libération adoptées par les handicapés.*

Mots-Clés – Handicap, Droits, Francophone, Approche juridique, Déformé, Oladitan

Introduction

Fatou Diome a fait son entrée sur la scène littéraire francophone africaine avec la parution de son recueil de nouvelles, *La préférence nationale* en 2001. Cependant, le tout premier roman qui lui a valu la notoriété internationale fut *Le ventre de l'atlantique* (2003), un récit qui dénonce avec véhémence, l'émigration des Africains vers l'Europe. Ce roman a fait et fait toujours l'objet de commentaire des critiques littéraires. Compte tenu de la thématique de ses romans, cette romancière sénégalaise semble bien disposée à rendre visible les handicapés dans ses œuvres. *Celles qui attendent*, son dernier roman, publié en 2010 affirme qu'elle se donne la tâche de dénoncer les injustices faites à des « handicapés » et de revendiquer leurs droits fondamentaux.

Le handicap et la complexité de définition

Le handicap est un phénomène global jouissant de popularité dans diverses disciplines. Il fait l'objet d'étude des médecins, des sociologues, des psychologues, des théologiens et des littéraires, parmi tant d'autres. Selon le rapport d'Organisation mondiale de la santé et de la Banque mondiale, le handicap est un phénomène complexe, dynamique, multidimensionnel et contesté (World Health Organisation 2011 : 3). Sa définition et sa description soulèvent toujours des débats chez les sympathisants appartenant aux différents modèles - le moral, le médical et le social. Ato Quayson affirme cette complexité d'universaliser la définition car toute tentative d'universaliser la catégorie « handicapé » soulève des problèmes conceptuels du type fondamental (Quayson 2003 : 101).

Le modèle médical est une réaction contre la position morale qui, d'ailleurs voit le handicap comme une conséquence d'un péché donc une punition de Dieu. La position morale, gérée par la religion, voit le handicap comme un reflet de la consternation ou une réponse divine aux méfaits des parents. Or, selon le modèle médical, le handicap est une pathologie (un défaut physique, sensoriel ou cognitif) qui peut se guérir par l'intervention des professionnels médicaux ou la charité. Essentiellement, le handicap est perçu ici comme un phénomène individuel et à ce titre, n'a rien à faire avec la société ou des dieux. D'après le modèle médical, il n'y a aucune différence entre la déficience et le handicap ; les deux sont amalgamés.

Une réaction radicale contre la position des sciences médicales se fait par le groupe du modèle social. Les personnes handicapées, appartenant à ce groupe, se rendent compte qu'il y a un aspect social du handicap et que le handicap ne peut pas s'expliquer uniquement par la médecine. Pour ces handicapés, il y a la dimension sociale, culturelle et environnementale du handicap. Les arguments proposés par les handicapés du modèle social, *Union of Physically Impaired Against Segregation* (UPIAS)¹ pour invalider les principes du modèle médical sont nombreux. D'abord, ils croient que le handicap n'est pas uniquement naturel ou biologique ou physique à l'individu, il est aussi socialement construit. Ensuite, ils insistent que la déficience et le handicap sont de deux constructions distinctes : dans un premier temps, la déficience est individuelle, privée et une tragédie personnelle alors que le handicap, dans son deuxième volet, est structurel, social et imposé de l'extérieur. Les handicapés de ce groupe acceptent la déficience mais rejettent le handicap.

A l'instar des trois positions, on peut conclure que le handicap est une combinaison des problèmes médicaux, psychologiques et sociaux. Ce qui veut dire que le handicap évoque un

manque, un désavantage, une insuffisance au niveau physique ou matériel. Toutes les positions du handicap négligent l'aspect juridique du handicap. Or, Barnes (1985) souligne qu'une définition satisfaisante du handicap doit tenir en compte sa nature médicale et sociale tout en reconnaissant que le facteur qui unifie la condition est le désavantage. A ce titre, les handicapés peuvent être ceux qui souffrent d'aucun degré de faiblesse sociale, juridique, économique ou politique en raison de leurs limitations physiologiques ou psychologiques ou bien matérielles.

L'approche juridique du handicap

Pour parvenir à bien contextualiser les « handicapés », cette étude adopte l'approche juridique proposée par Oladitan (2014) pour l'analyse des textes littéraires, en se penchant sur les documents juridiques importants des Nations Unies pertinents à la condition des handicapés. Ainsi, nous explorons les schémas juridiques encapsulés dans ces traités pour expliquer le handicap matériel et psychologiques des soi-disant handicapés. Oladitan met en relief l'importance des textes de loi, règlements, traités ou conventions, ou d'autres formules officielles pour la critique juridique du texte littéraire. Il résume l'avantage d'une telle activité en ces termes :

Cette exploration juridique appliquant les principes, les lois et les arrêtés dans plusieurs domaines du droit nous aide à mieux cerner la portée des textes fictifs... De même, en s'appuyant sur les textes directement tirés des documents juridiques, les éléments des analyses deviennent plus concrets et les citations rendent nos critiques plus intéressantes (Oladitan 2014 : 28).

D'ailleurs, d'après lui, depuis la naissance de la littérature africaine, il y a un lien serré entre les auteurs africains et la quête de la justice parce qu'il s'agit de la littérature engagée visant un but particulier soit la condamnation soit la justification ou même la libération (Oladitan 2014 : 24). Rappelons que les romanciers francophones d'Afrique noire écrivent pour condamner les multiples injustices faites aux personnes considérées « handicapées », et un regard sur les documents juridiques tel qu'il a été préconisé par Oladitan permet de déceler l'engagement de nos écrivains. Après tout, Fatou Diome elle-même accepte d'être nommée féministe pourvu que la désignation préconise qu'elle écrive pour les droits de l'être humain, qu'il soit homme ou femme et contre les multiples injustices dans la société africaine (Diouf 2009).

Pour ce travail, nous nous référons à la *Déclaration des droits de l'homme* de 1948 et *La Convention relatives aux droits des personnes handicapées* pour démontrer les abus et les injustices affrontés par les personnes normales ou les déformés. Signalons toutefois que nous comptons

examiner quelques articles pertinents à notre étude. A titre d'exemple est l'article 3, 16 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et l'article 25 de la Convention relative aux personnes handicapées. D'après l'article 3, « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». Ainsi, tout individu quel que soient la nationalité. Le sexe, la couleur a non seulement droit de vivre mais aussi le droit de vivre en sécurité. En ce qui concerne le mariage, l'article 16 stipule que tout individu = homme ou femme, à l'âge nubile – a droit de se marier et de fonder une famille. Ainsi, le libre et plein consentement des futurs époux est obligatoire avant que le mariage ne soit conclu. Dans une culture régie par l'idéologie patriarcale, le consentement de la femme, la plupart du temps, n'est pas pris en compte. Elle doit une obéissance totale à la volonté de ses parents surtout à celle de son père. Son droit est, ainsi, abrogé et constitue un handicap à son émancipation et à son épanouissement.

D'après l'article 25 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, on préconise l'assurance de l'accès à des services de santé pour les déformés sans aucune discrimination. A cet effet, Oladitan souligne qu'une privation d'aucun de ces droits ainsi expliqués peut entraîner une situation du handicap.

Le concept de la libération des handicapés

En ce qui concerne la libération des handicapés, Oladitan (1977) inspiré de l'idéologie fanonienne (Frantz Fanon) préconise une littérature de combat pour libérer tous les damnés de la terre, les opprimés, les marginalisés y compris les handicapés. Ainsi, la littérature africaine quelle que soit la période = précoloniale, coloniale ou bien post-coloniale, doit jouer un rôle fonctionnel, celui qui mène à la lutte pour la liberté. Ainsi, tout acte littéraire doit inspirer et aboutir à la vigueur, à l'action (Oladitan 1977 : 69-70). Disons qu'il s'agit du contexte colonial chez Fanon mais Oladitan nous rappelle la possibilité de transférer ou prolonger le modèle fanonien à d'autres périodes, au moins à l'époque après les indépendances où se situe notre roman. Pour Oladitan, 'appliquer ou tout au moins adapter les hypothèses fanoniennes à cette dernière époque se justifie de plusieurs manières' (Oladitan 1978 : 71). Pour cette étude, il est question de la post-indépendance et les perspectives proposées dans l'étude d'Oladitan sont toujours pertinentes en ce sens que la littérature après l'indépendance est, avant tout, marquée par la critique et l'inspiration à l'action. La condition des handicapés, dans ce travail, se rapproche énormément à celle du prolétariat opprimé, marginalisé dans les écrits anticoloniaux. Leur existence est caractérisée par la privation des droits pertinents à leur survie. Donc, pour se libérer, il va falloir que l'auteur

romanesque soit engagé à l'action libératrice, en créant des personnages physiquement ou matériellement opprimés et qui sont bien déterminés et résolus à se libérer. Par libération, il s'agit d'une action délibérée, organisée et politisée. Les handicapés sociaux et juridiques peuvent se pencher sur le modèle fanonien précisé par Oladitan pour se libérer car 'Il y espoir, foi et optimisme, tous basés sur l'action révolutionnaire d'un peuple qui a appris à dépasser le stade pleurnicheur' (Oladitan 1978 : 78). Le thème de libération tel que préconisé dans l'étude d'Oladitan nous apparaît comme un discours valable pour analyser les stratégies de libération et d'intégration des handicapés évoquées dans cette étude.

IV. Les handicapés chez Fatou Diome

Celles qui attendent présente deux amies sénégalaises, Arame et Bougna, de même âge et dont les conditions sont identiques en ce sens qu'elles sont toutes les deux noyées dans la misère. Elles « décident de payer à leurs deux fils le voyage clandestin en pirogue censé les mener au pays de Caucagne : l'Europe » (Murzeau n.d). Mais elles ont tort car l'émigration se présente comme illusoire et aléatoire. C'est alors que commence l'attente infinie de ces deux amies et leurs brus, Coumba et Daba mais la réalité socioéconomique du pays d'arrivée, l'Espagne où habitent clandestinement ces fils ne permet pas d'envoyer assez d'argent à leurs mères pour que celles-ci s'occupent de la maison. D'ailleurs, les deux femmes sont obligées de prendre soin de leurs belles-filles, Coumba et Daba laissées au pays. On perçoit la trahison et la déception au retour des émigrés, Lamine et Issa.

Il faut souligner que Fatou Diome ne sympathise pas avec le féminisme occidental car on perçoit les thèmes féministes africains dans son écrit. Elle livre ce point de vue dans une interview avec Mbaye Diouf:

Je dis souvent que je suis féministe modérée. Cela veut dire que je n'ai pas envie qu'on maltraite les femmes mais je n'ai pas envie non plus qu'on maltraite les hommes. Si je peux secourir un homme qui crie à l'injustice, je le ferai. Etre féministe, pour moi, c'est avant tout être pour les droits de l'être humain, qu'il soit homme ou femme. Maintenant, il se trouve qu'en Afrique, bien souvent, les femmes sont victimes de certaines situations et de la toute-puissance des hommes... Finalement, si on est écrivain africain et femme, les multiples injustices vous obligent à parler de la condition des femmes chez nous, que l'on veuille ou non, même si on ne veut pas porter l'étendard féministe. (...) Si d'autres femmes se reconnaissent dans mon discours et me désignent « féministe », alors oui, dans ce cas, je le suis (Diouf 2009 : 142).

De ce qui précède, la romancière insiste à montrer qu'elle écrit pour les Africains sans considération de sexe. Pour elle, il s'agit d'écrire pour leur revendiquer les droits humains. Ainsi, on perçoit une certaine obligation de dénoncer, dans ses écrits, les injustices auxquelles les Africains font face quotidiennement.

D'après le récit, la vie conjugale entre Arame et son mari permet de voir le mariage entre le handicap physique et le handicap genré. Cette représentation se situe au niveau du mari d'Arame, Koromâk, un vieux malade souffrant d'une arthrose qui ne lui permet pas de se déplacer sans assistance et dont les soins et l'alimentation restent entièrement à la charge d'Arame, sa femme. Malgré toute affection de celle-ci à l'égard de son mari, Koromâk 'avait fait de l'ingratitude le signe ultime de son désespoir' (Diome 2010 : 29) parce que 'plus Koromâk dépendait de son épouse, plus il l'exécrait' (Diome 2010 : 30).

Koromâk a une déficience qui freine son déplacement et n'a pas les moyens pour se soigner dans un hôpital. L'île dans laquelle il vit est dépourvue d'établissement médical car aucune référence n'est faite à l'hôpital dans le récit. Le seul choix disponible à Koromâk et ses semblables est de se rendre en ville de Dakar pour se faire soigner. Malheureusement, il n'a pas les moyens compte tenu de la misère très répandue dans le milieu puisque l'accès au soin médical est plus ou moins un luxe, les autorités semblent désintéressées au sort des citoyens vivant dans des centres ruraux. Beaucoup de déficients comme Koromâk vivant dans les milieux ruraux sont pauvres et psychologiquement troublés puisque dans le village où vit Koromâk « vivre se résume à essayer de vivre » et « la sérénité du lendemain n'est jamais garantie » (Diome 2010 : 16). C'est la raison pour laquelle beaucoup de mères comme Arame et Bougna initient l'idée pour leurs fils d'assumer les rôles de clandestins et d'émigrer vers d'autres continents où ils espèrent trouver solution à la pauvreté qui ronge leur communauté. Autrement dit, les jeunes Sénégalais dans cette île sont conditionnés à s'émigrer par « la détresse et l'inaptitude des gouvernements censés leur tracer un avenir » (Diome 2010 : 210).

D'ailleurs, il y a une *Convention relative aux droits des personnes handicapées* adoptée par les Nations Unies en 2006 ayant pour but de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes déformées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque. A la lumière de cette Convention, Koromâk comme tout autre déficient a droit 'de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination fondée sur le handicap' (Article 25). A ce titre, les personnes handicapées

doivent bénéficier des services de santé dont elles ont besoin en raison spécifiquement de leur handicap et ces services doivent être fournis aux personnes handicapées aussi près que possible de leur communauté, y compris en milieu rural (Article 25 paragraphes b et c de la Convention).

Cependant, selon la réalité littéraire présentée dans *Celles qui attendent*, cette Convention proposée et signée par tous les pays membres n'est pas respectée par les nouveaux dirigeants africains pour des déficients tels que Koromâk et pour beaucoup d'autres personnes déformées. Le gouvernement fait sourde oreille à la condition sociale et économique des personnes dans les centres ruraux y compris des personnes handicapées alors que les ressources humaines et matérielles sont là. En fait, cette figure masculine déficiente n'a pas accès aux droits des handicapés stipulés dans la *Convention des droits des personnes handicapées* puisqu'il est pauvre et incapable d'accéder au soin médical décent, ce qui empire davantage sa condition et sa disposition envers les autres et envers son voisinage en particulier. Mis à part sa déficience, sa stérilité et son impuissance en tant qu'un homme se range comme un handicap véritable dans une culture où la virilité et la fécondité masculine est non seulement appréciée mais aussi valorisée.

Consciemment, le roman de Fatou Diome culpabilise l'état et ses leaders pour la condition pitoyable des déformés en Afrique surtout pour le refus d'appliquer la *Convention des droits des personnes handicapées*. Le roman démontre un manque de conscience patriotique chez les dirigeants africains qui y sont représentés. Pour eux, les ressources disponibles ne sont pas suffisantes pour les citoyens pour ne pas parler des personnes déformées. Aux yeux des leaders africains, les habitants des centres ruraux n'existent pas puisqu'il n'y a aucun programme social et humanitaire destiné à la réhabilitation de la condition des personnes en situation de handicap.

A la lumière de *Celles qui attendent*, les femmes peuvent se regrouper comme des handicapés compte tenu qu'elles sont privées de leurs droits sur le plan socioculturel que politique en Afrique. On se demande si les femmes jouissent des mêmes privilèges que les hommes dans la société africaine qui se veut patriarcale. Bien que les hommes puissent, à leur tour, être handicapés, compte tenu de la description préalablement faite du handicap. Ils le sont dès qu'ils éprouvent un manque que ce soit matériel, social, psychologique ou bien l'insuffisance ressentie au niveau de leurs droits fondamentaux.

Dans *Celles qui attendent* de Fatou Diome, Koromâk et sa femme, Arame sont, d'une façon ou d'une autre, handicapés à deux niveaux différents. Koromâk est déficient, stérile et pauvre. D'abord, il souffre d'arthrose, ensuite, il est incapable de féconder sa femme et dans un troisième volet, handicapé par la situation économique empirée par la mainmise des pays

occidentaux sur le commerce indigène qui est la pêche. Parlant de stérilité, Koromâk sait que les deux enfants nés par Arame ne lui appartiennent pas en réalité. Cette impuissance le rend méchant envers tout son entourage. Pire encore, il ne peut pas se déplacer comme il l'aurait voulu. Ces trois circonstances de handicap suscitent en lui la colère envers tout le monde et sa femme en particulier.

Pour Arame, elle est handicapée par la tradition patriarcale soutenue par la religion islamique. Selon la culture indigène, elle n'a pas droit à la parole et ne peut agir contre les vœux des personnages masculins de sa vie, son père et son mari. Handicapée par la culture patriarcale, qui freine sa liberté de choix, elle devient victime du mariage forcé. Une femme obligée selon la culture locale de chauffer la couche d'un époux qu'elle n'a pas choisi. Selon le texte :

Elle avait à peine atteint sa dix-huitième année, lorsque, sans la consulter, on accorda sa main à Koromâk, un monsieur du même âge que son père. Depuis, supporter ce mariage fut son héroïsme du quotidien. Maintenant que Koromâk, vieux et malade, était devenu son fardeau, elle découvrait un autre supplice : l'obligation de prendre soin d'un être qu'elle avait toujours détesté. (Diome 2010 : 15)

De ce qui précède, la femme africaine typique, comme celle démontrée dans *Celles qui attendent* est dérobée des droits fondamentaux humains. Arame, handicapée par la tradition du mariage forcé, doit subir encore le fardeau de soigner un mari handicapé. Ce qui veut dire qu'elle est culturellement handicapée puisqu'elle n'a pas sa propre voix et ne peut agir autrement. Arame se comporte ainsi parce qu'elle a été conditionnée dès le début d'agir selon la volonté de la culture sénégalaise qui se veut phallocentrique. D'après le roman, 'on l'avait programmée pour la dépendance et la soumission. Son éducation avait toujours été centrée sur son obligation d'alignement aux diktats de la famille, du clan, du village' (Diome 2010 : 225-26). Ainsi, elle doit prendre soin de son mari, le nourrir comme le veut la culture patriarcale sénégalaise. Après tout 'Féminisme ou pas, nourrir reste une astreinte imposée aux femmes' (Diome 2010 : 11). Autrement dit, les pratiques patriarcales institutionnalisées par l'homme valide continuent à torturer la femme dans le contexte africain. L'expérience agonisante d'Arame dans le texte permet de conclure que la femme africaine est opprimée à plusieurs niveaux. Elle est opprimée en tant que femme d'un homme normal et opprimée en tant que femme d'un mari en situation de handicap. Les deux se collaborent pour écraser et dominer la femme. Cette perspective de domination se voit dans *Celles qui attendent* de Fatou Diome puisque Arame doit subir et supporter toutes les injures de Koromâk. Elle doit aussi assurer que celui-ci est bien soigné et nourri et en dépit de cette vie de charité envers son mari, elle ne sera pas appréciée par celui-ci.

La vie d'Arame est chargée d'hommes qui ne font que la dominer et l'opprimer. Les hommes, en personne de son père, l'oppriment en la mariant 'à coups de gifles et de pressions' (Diome 2010 : 225) à un vieil acariâtre, incapable de faire des avances sexuelles à cause de son impuissance sexuelle. Cette oppression persiste puisque qu'elle doit encore nourrir ce mari et s'occuper de lui dans sa condition de déficient. A la lumière de cette laide expérience, il est loisible de dire que l'homme valide en personne du père d'Arame et l'homme handicapé (Koromâk, le mari d'Arame) collaborent entre eux pour l'opprimer. Fatou Diome dénonce, dans son écrit, des normes patriarcales qui handicapent la femme.

Malgré la dépendance totale de Koromâk de sa femme, il ne cesse d'être un despote. Selon le roman, il ne fait qu' 'invectiver, ordonner, exiger,...' (Diome 2010 : 29) parce qu'il se voit déjà comme le maître de son foyer bien qu'il soit physiquement, sexuellement et économiquement handicapé et ne fasse rien pour subvenir aux besoins de son foyer. On apprend que Koromâk

bien qu'il eût perdu tous ces moyens, ne cédait rien de ses privilèges. Bien au contraire, tout ce qui amputait ses capacités semblait empirer son caractère à proportion. Despote finissant, aucune insanité ne lui paraissait pas imprononçable et faire avaler ses injustices aux autres était devenu sa seule manière de jauger son autorité (Diome 2010 : 29).

Le reflet de la condition d'un mari handicapé dans un foyer conjugal africain est démontré dans ce texte car malgré la condition infirme du mari, il se comporte toujours en tyran. Même ses petits-enfants 'le subissaient plus qu'ils ne l'aimaient, le redoutaient plus qu'ils ne le respectaient et se soumettaient à lui plus qu'ils ne lui obéissaient' (Diome 2010 : 35). A ce constat, le lectorat imagine le comportement d'un mari valide envers une femme déficiente dans un contexte où les pratiques phallogocentriques sont opérationnelles comme le cadre littéraire de *Celles qui attendent* le démontre.

Dans le contexte africain comme celui démontré dans nos romans, la stérilité est un handicap pour l'homme. Les deux premiers mariages de Koromâk ont échoué faute de stérilité. Croyant que ses épouses sont stériles, il les a répudié pour cause d'infertilité alors que c'est lui qui est stérile et donc, responsable de l'infécondité des deux femmes. L'auteure nous livre le sort des épouses dans un mariage stérile. Dans la plupart des cultures patriarcales, la femme est souvent reprochée et répudiée d'être la cause de l'improductivité dans un mariage alors que contre toute attente, le mari peut être celui qui est, en réalité, infertile. A la lumière du roman, la stérilité se range aussi comme un handicap dans une culture où la paternité et la maternité est valorisée. Cette

condition d'impuissance masculine est un défaut ressenti par tout homme ainsi touché mais elle est rendue plus sonore par la société. Dans la plupart des sociétés africaines, un homme stérile est considéré impuissant et son existence est caractérisée par la honte. C'est ainsi qu'El Hadji Abdou Kader Bèye, dans *Xala* court d'un féticheur à un autre à la recherche d'une solution à sa condition de stérile. Il a été infligé de xala par un mendiant le jour de sa noce. La question de stérilité est si grave en Afrique que beaucoup d'hommes ne tentent même pas de dévoiler leur condition à leurs épouses.

Notons aussi que tous les personnages féminins tels qu'Arame, Bougna, Coumba et Daba sont handicapés. Commençons avec Bougna, l'amie d'Arame, elle est victime par excellence de la polygamie, une structure patriarcale favorisant l'oppression des femmes. Etant d'une famille polygame, sa vie est caractérisée par la haine, la jalousie et la rivalité. Selon le texte, 'Bougna était de ces femmes qui font de la polygamie un conflit permanent. Depuis son mariage, la concurrence et la rivalité l'occupaient du matin au soir' (Diome 2010 : 43). On apprend que 'dès sa nuit de noces, Bougna s'était mis en tête de battre le record de la première épouse, qui avait déjà huit enfants, dont cinq garçons' (Diome 2010 : 45). Consciente de la valeur mise sur les enfants mâles, elle cherche à avoir des garçons comme sa coépouse qui en avait déjà cinq. Elle est consciente que les enfants femelles sont découragés dans une culture patriarcale alors que l'enfant mâle est valorisé. En dépit de la valorisation de l'enfant mâle, Bougna a eu six enfants dont quatre sont des filles et deux fils. D'après le texte, '[d]ans son milieu, une telle infortune vous dérouté l'amour d'un homme' (Diome 2010 : 45). En gros, la fille est traitée d'infortune dans une société régie par le patriarcat. Cela atteste éloquemment à l'infériorisation, à la marginalisation et à l'oppression de la femme comme des êtres handicapés sur le plan biologique. Or, leur biologie ne constitue aucun handicap, c'est la société quasi-misogyne qui aurait créé des stéréotypes qui marginalisent et oppriment les femmes en Afrique.

Dans la même lancée, c'est la rivalité, conséquence de la polygamie qui suscite en Bougna l'émigration clandestine sur le compte de son fils, Issa. Résolue, elle cherche à s'égaliser avec sa coépouse dont deux parmi ses enfants ont gagné des bourses pour aller étudier au Canada et en France respectivement. D'après le roman de Fatou Diome, ce n'est pas uniquement ou forcément la crise économique du milieu qui aurait éveillé en elle le désir de faire émigrer son fils car selon l'auteure, 'même si les raisons économiques sont évidentes, elles sont loin de justifier tous les départs' (Diome 2010 : 40) mais c'est plutôt la réussite des enfants de sa coépouse qui déclenche en elle l'esprit de rivalité, l'obligeant de vouloir être au même niveau que sa coépouse. Si la

polygamie évoque la rivalité entre les coépouses, elle en suscite aussi chez leurs enfants : ‘Cette rivalité des mères envenimait aussi les relations entre enfants’ (Diome 2010 : 51). C’est peut-être là où se trouve la raison d’être du roman, *Celles qui attendent* parce que l’auteure ajoute d’autres raisons, à part la raison économique, justifiant le départ vers l’Occident de la population active africaine. La plupart des émigrés clandestins n’ont pas choisi l’Europe comme la solution sûre à leur condition économique mais ils sont souvent amenés à émigrer à force de cajoleries à la suite des jalousies animées par des rivalités dans un foyer polygame.

Parallèlement, c’est la rivalité qui oblige Bougna à chercher une épouse pour Issa, son fils aîné. Cette décision est aussi prise afin de s’égaliser avec sa coépouse dont le premier fils vient de se marier et dont l’épouse aide la première épouse dans le ménage. Bougna conseille à son fils oisif de prendre une femme en ces termes :

Tu as vu ce qui se passe dans cette maison, ça ne peut plus durer ! Je ne vais pas continuer à entrechoquer des ustensiles de cuisine avec cette gamine, pendant que ma coépouse m’observe d’un air supérieur. Tu es en âge de prendre une épouse, certains de tes copains se sont déjà mariés, assurant ainsi le repos de leur mère. J’ai vu la fille que tu fréquentes, Coumba, c’est même une nièce lointaine, d’après notre arbre généalogique ; elle est bien élevée et ferait une parfaite épouse (Diome 2010 : 71).

D’ailleurs, dans la société régie par les lois et les consignes sexistes comme celle représentée dans le roman, on oblige la nouvelle mariée de vivre chez sa belle-mère pour une certaine durée de temps pour qu’elle apprenne des valeurs matrimoniales établies par le patriarcat et de s’adapter à la vie conjugale. Si louable que cet exercice aurait été, il contribue pour handicaper davantage les futures épouses car dans cette circonstance, elles n’ont aucun droit. A titre d’exemple, Coumba, la belle-fille de Bougna, est condamnée à la vie d’esclave supervisée et gérée par Bougna elle-même. La jeune femme va vite se rendre compte du poids de ses obligations d’épouse car elle

... devait travailler sans répit, obéir à la belle-mère comme au beau-père, supporter les beaux-frères et les belles-sœurs, satisfaire chacun de leurs caprices, sans jamais montrer un signe d’impatience (Diome 2010 : 140).

A la lumière de cette citation, Coumba, la nouvelle épouse n’a pas droit à se plaindre de la condition handicapante à laquelle elle est condamnée. Au contraire, sa générosité, sous forme de travaux ménagers auprès de toute la famille étendue, est sollicitée si elle cherche à être acceptée par

les parents et les alliés. Pour renforcer sa soumission et sa docilité, Coumba juste comme Daba est conseillée par tout le monde qu' 'une épouse doit être docile' (Diome 2010 : 141) et par sa propre mère, elle entend : '[T]u es une femme, les choses sont comme elles sont, ce n'est pas à toi de les changer' (Diome 2010 : 141). Ces propos évoquent déjà la nature de handicapé de la femme dans une culture sexiste et l'auteure éveille bien sûr la conscience des femmes surtout celles qui vivent dans les zones rurales comme le contexte démontré dans *Celles qui attendent*.

Le roman présente aussi la manière dont les femmes sont aussi des bourreaux d'autres femmes dans un système régi par l'idéologie phallogcentrique. Coumba se rend compte que ce sont même les femmes sous formes de belles-mères, Bougna et Arame, qui exécutent les consignes patriarcales. Coumba, si touchée, va jusqu'à dire ' [...] nos belles-mères préfèrent mettre en place une technique d'évitement qui nous réduit au statut de bonnes infantilisées' (Diome 2010 : 145). Arame qui est consciente qu'elle a été elle-même victime du mariage forcé, ne tarde pas à s'imbiber de crime du mariage forcé car en suivant le conseil de Bougna, épouse une femme sur le compte de son fils, immigré à l'étranger. Arame se rend compte d' 'une cruelle répétition du sort' (Diome 2010 : 228) car ''comme Daba, Arame aimait un autre homme avant les siens eussent décidé de la marier'' (Diome 2010 : 227). Arame constate enfin qu'elle a mal réagi en arrangeant le mariage entre Daba et son fils, Lamine et se fait des reproches en se demandant : 'Comment avait-elle pu arranger le mariage de Lamine et Daba, alors qu'un tel stratagème avait saccagé sa propre vie ?' (Diome 2010 : 225)

Arame va jusqu'à s'approprier Daba pour le compte de son fils, Lamine même si celle-là est déjà fiancée à quelqu'un d'autre. Le nouveau statut d'émigré de Lamine a favorisé ce plan. Le complot ne s'est réalisé qu'avec la connaissance de la famille de Daba qui, consciente de l'émigration de Lamine vers l'Europe trahit la parole d'honneur tenue à la famille d'Ansou, le fiancé de Daba. Le consentement de la famille de Daba est acquis grâce au nouveau privilège dont jouit Arame car 'l'hypothétique réussite de son fils était la fausse monnaie avec laquelle elle pouvait déjà se payer une tranche de respectabilité' (Diome 2010 : 173).

En Afrique, il y a des morales chères et qui sont souvent trouvées dans les contes, les légendes, les proverbes et d'autres héritages intellectuels. qui consistent à tenir sa propre parole, quelque soient les circonstances. Cependant, cette valeur africaine disparaît progressivement à cause de l'importance attachée à l'argent. A l'instar de *L'ex-père de la nation* (1987), un autre roman sénégalais qui met en exergue la trahison comme un défaut moral, Aminata Sow Fall met l'accent sur la fidélité et la parole d'honneur à travers les contes racontés par Coumba Dado Sadio,

cette dernière termine toujours ses contes en disant : « C'est vilain de trahir et c'est encore plus vilain si ce n'est que pour remplir le ventre » (Sow Fall 1987 : 38). Malheureusement, la famille de Daba n'a pas respecté cette maxime moralisatrice tant chérie et évoquée par Coumba Dado Sadio dans *L'ex-père de la nation* et au contraire, dans *Celles qui attendent*, on témoigne la trahison de la part des membres de la famille de Daba qui ne tiennent pas leur promesse en acceptant d'accorder la main de Daba à Lamine à cause de son statut privilégié d'émigrant. Par conséquent, la famille qui a déjà soutenu l'union entre Ansou et Daba s'apprête à 'restituer tous les cadeaux que Daba avait reçus d'Ansou' (Diome 2010 : 173).

Le remède et la libération des handicapés

Oladitan (1978) a bien précisé que la littérature doit être fonctionnelle. D'après, elle doit avoir comme visée la libération des damnés de la terre qui consistent les handicapés (physiques ou juridiques). *Celles qui attendent* de Fatou Diome reconnaît la condition défavorisée des femmes dans les cultures misogynes, et propose l'éducation pour les femmes africaines en général et pour celles en zones rurales en particulier. Car l'éducation se présente comme une arme véritable pour sortir de l'obscurité et pour se libérer du joug patriarcal. C'est ainsi qu'Arame, analphabète et victime de l'oppression, dépend de la bienveillance d'autrui pour composer une lettre à son fils, immigré en Espagne. A plusieurs reprises, elle lamente son manque d'éducation formelle en ces termes : 'Ah, si seulement j'avais fait des études !' (Diome 2010 : 223). Elle reconnaît que l'analphabétisme constitue le frein dans la marche au développement et surtout pour la femme africaine. Elle arrive à la conclusion que « ...alphabétiser les filles, surtout en zone rurale, serait leur ouvrir, dans le mur des archaïsmes traditionnels, une brèche salvatrice » (Diome 2010 :223). Très avertie, elle est consciente que l'analphabétisme est un handicap commun partagé par beaucoup de femmes africaines. D'ailleurs, toutes les femmes dans *Celles qui attendent* Arame, Bougna, Daba et Coumba, sont analphabètes, et par conséquent, des sujets passifs, marginalisés, domestiqués, dépendants, subordonnés, sans voix et sans droits. Par contre, les personnages masculins sont représentés comme actifs, dominants, oppresseurs, indépendants et capables de mettre terme aux affres économiques qui ravagent l'île. Fatou Diome souligne l'éducation comme un remède à la condition des handicapés en Afrique. Une solution que seuls les pouvoirs étatiques pourront assurés par l'exécution des droits encapsulés dans les traités internationaux tels que la *Déclaration des droits de l'homme*, la *Convention relative aux droits des personnes handicapées*.

Malheureusement tous les remèdes au handicap n'ont pas été appliqués pour améliorer la condition des handicapés dans le texte. Il est évident que les handicapés seront obligés d'adopter eux-mêmes des moyens efficaces pour se libérer. Quelles stratégies de libération emploient-ils pour parvenir à la liberté ?

D'après le récit, on constate un recours à la subversion par les personnes handicapées pour se libérer. Arame, la femme de Koromâk, sait que son mari est stérile, une condition qui le handicape socialement et empire sa disposition envers tout le monde y compris ses soi-disant petits-enfants. Arame cache la condition de son mari pour ne pas faire de lui la risée du village. En livrant la vérité de la paternité de ses enfants à son fils, elle déclare :

Si ! Et je vais même te dire plus que ça : il vous a toujours détestés parce qu'il n'est pas votre père et, ça, il ne l'a jamais digéré. Quand je pense que je lui ai évité d'être la risée du village ! pfff ! (Diome 2010 : 110).

Cette incompétence, cette incapacité et même le fait d'avoir partagé sa femme avec un autre homme sont à la base de sa disposition horrifique envers sa femme et tout le monde autour de lui. On constate aussi qu'

...il ressentait un cruel besoin d'affection et rien de ce qu'on faisait pour lui ne parvenait à l'apaiser. Et parce qu'il ne pouvait pleurer ou se rouler par terre, comme un enfant mécontent, il avait fait de l'ingratitude le signe ultime de son désespoir » (Diome 2010 : 29).

Handicapé lui-même, Koromâk est incapable de revendiquer ses droits. Il n'arrive pas à changer sa situation. A la différence de Koromâk, Arame renverse les consignes patriarcales de fidélité pour la femme en découchant avec son amant qu'elle aurait épousé si les hommes de sa vie ne l'ont pas gênée et subjuguée. Elle est, avant tout, consciente de la centralité de la maternité pour la femme africaine. Kolawole, Ogunyemi et beaucoup d'autres théoriciennes du féminisme du type africain ont tous affirmé cet impératif central collé sur la femme africaine. Un phénomène africain important expliqué par Clénora Hudson-Weems, l'une des théoriciennes du womanisme africain en ces termes :

Africana womanist is committed to the art of mothering and nurturing her own children and humankind in general. This collective role is supreme in Africana culture, for the Africana woman comes from a legacy of fulfilling her role of supreme Mother Nature – nurturer, provider and protector. There is historical emphasis on the importance

of motherhood in Africa...Historically, the role of mother was more important than the role of wife, for example (Hudson-Weems 2008: 71).

(La « womaniste » africaine se dévoue à l'art de mater et de nourrir ses propres enfants et l'humanité en général. Ce rôle collectif est suprême dans la culture africaine, parce que la femme africaine provient d'un héritage chargé de remplir les fonctions de la Mère Nature – nourricière, pourvoyeuse et protectrice. Il y a un accent historique mis sur l'importance de la maternité en Afrique... Historiquement, le rôle de mère était plus important que le rôle d'épouse, par exemple).

Bien qu'Arame soit consciente que l'infidélité est reprochée en Afrique, elle préfère valoriser la maternité, un rôle que l'infidélité rend possible. D'après le roman, elle est handicapée par la culture phallocentrique sénégalaise et même opprimée par un mari physiquement et sexuellement déficient, mais elle refuse d'être objet de stigmatisation de son milieu car une femme stérile est sans voix chez elle. Handicapée et opprimée par la culture qui lui refuse le droit fondamental de faire un choix, elle est, néanmoins, prête à assumer son rôle d'épouse et de mère. Elle est bien résolue d'aller au-delà des barrières imposées par sa condition en assurant que sa maisonnée soit nourrie. Ainsi, elle dépasse les limites posées sur elle, en prenant soin du mari qu'elle n'a pas choisi de son propre gré et des enfants abandonnés par sa belle-fille. La subversion par l'infidélité se révèle comme la stratégie efficace pour combler la défaillance de son mari et pour s'affirmer comme une mère. Elle porte assistance à son mari en enlevant le stigmate auquel son mari aurait fait face dans une culture qui dévalorise et stigmatise l'impuissance masculine.

Conclusion

Cette étude nous a permis de voir les différentes dimensions du phénomène du handicap et on constate aussi que le thème du handicap occupe une place importante dans l'imaginaire de Fatou Diome. Nous constatons enfin que la difformité ne peut pas suffire pour constituer un handicap mais la privation des droits essentiels humains pourrait provoquer la situation du handicap. Ajoutons que les sciences du handicap ne rendent pas complètement compte des schémas juridiques qui peuvent expliquer les handicaps matériels et psychologiques.

Koromâk dans *Celles qui attendent* est privé de son droit d'accès au soin médical parce qu'il est pauvre et vit dans le milieu rural. De même, nier à la femme le droit de choisir un mari et le droit de voter dans le monde postcolonial peut constituer un vrai handicap, contre quoi se soulève dans la vie comme en littérature, la femme. A la lumière du texte, les femmes constituent

aussi une catégorie des personnes vulnérables dont les droits en tant que citoyennes sont abrogés sinon complètement supprimés dans certaines cultures. Leurs droits en tant qu'espèce humaine sont pratiquement sapés. Elles sont privées de liberté de choix comme le démontre Arame et d'autres femmes dans *Celles qui attendent*. Elles n'ont ni voix ni liberté d'agir ou réagir selon leur propre volonté. Cela, selon la postulation des droits de l'homme, constitue un obstacle à leur plein et effectif épanouissement dans la société. Or, accès à tous les droits est le caractère même 20^e et 21^e siècles que le roman dépeint comme nié aux hommes ainsi qu'aux femmes. L'éducation et la subversion se présentent dans *Celles qui attendent* comme des armes efficaces pour se libérer du handicap.

Fatou Diome fait preuve d'engagement à la condition des handicapés. Elle crée un monde fictif où les droits de l'homme sont toujours violés. Dans ce monde, les femmes constituent un groupe des personnes vulnérables. Dans ce sens, le thème du handicap s'applique particulièrement au phénomène social touchant à la femme, surtout la discrimination contre elles et les stéréotypes à leur égard. Si le thème du handicap pénètre dans le roman de Diome, n'est-il pas une indication que la romancière s'en inspire pour aborder le problème africain plus large? Cette symbolisation du continent africain comme une situation du handicapé cherchant à se libérer et avec une promesse que ce handicapé arrivera, un jour, à se libérer, n'est-elle pas un propos positif? Le handicapé n'est-il pas déjà sur le point de sa libération, selon le texte et l'auteure?

Références

- Barnes, Colin (1985), 'Discrimination Against Disabled People (Causes, Meaning and Consequences) or The Sociology of Disability.' [http://www. disability-studies.leeds.ac.uk/files/library/Barnes-Barnes-dissertation.pdf](http://www.disability-studies.leeds.ac.uk/files/library/Barnes-Barnes-dissertation.pdf), consulté 11 mai, 2016.
- Diome, Fatou (2010), *Celles qui attendent*. Paris : Flammarion.
- Diouf, Mbaye (2009), 'J'écris pour apprendre à vivre: Entretien avec Fatou Diome' *Stichproben. Wiener Zeitschrift für Kritische Afrikastudien*, 17: 9, pp. 137-151.
- Garland-Thomson, Rosemarie (2006), 'Integrating Disability, Transforming Feminist Theory', J. Lennard Davis (ed.). *The Disability Studies Reader* (2nd Edition) New York: Routledge, pp.257-273.
- Goodley, D. (2011), *Disability Studies: An Interdisciplinary Introduction*. London, California, New Delhi and Singapore: SAGE Publications.
- Hudson-Weems, C. (2008), *Africa Womanism and Race and Gender in the Presidential*

Candidacy of Barack Obama, USA: Authorhouse.

Nations Unies. (1948), *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Nations Unies,

www.ohchr.org/.../frn.pdf. consulté 10 avril, 2016.

---. (2006), *Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif*.

Nations Unies. www.un.org/convoptprot-f.pdf. Web. 11 mai, 2016.

Oladitan, Olalere (1977), 'Une lecture fanonienne du roman africain: Vue d'ensemble d'une

Approche', *Présence Africaine: Revue culturelle du monde noir*, 4 Oct/Déc, pp. 60-85.

---. (2014), 'Droit et littérature en Afrique : Critique littéraire à base de documentation et dispositions Juridiques', *Revue de l'Association Nigériane des Enseignants Universitaires de Français (RANEUF)*, 12, pp. 16-44.

Ousmane, Sembène (1973), *Xala*. Paris: Présence Africaine.

Quayson, Ato. (2003), 'Disability and Contingency', *Calibrations: Reading for the Social*,

Minneapolis: University of Minnesota, pp. 99-124.

Sow Fall, Aminata (1987), *L'ex-père de la nation*. Paris : L'harmattan.

Toivanen, Anna-Leena (2011), 'Retour au local: *Celles qui attendent* et l'engagement diasporique de Fatou Diome', *Relief*, 5:1 pp. 62-77.

World Report on Disability, (2011), World Health Organisation.
